

gramme ou une lettre au maire de cette cité juste à la veille d'une lutte électorale. Quel autre but pouvait avoir M. Hays que celui d'influencer les électeurs de Saint-Jean, ou les propriétaires de lots ou de parties de lots dont on avait besoin pour quai et autres constructions pour le terminus du nouveau Transcontinental. A-t-on l'habitude de faire des acquisitions de cette nature une dizaine d'années avant d'en avoir besoin ?

L'honorable M. ELLIS : La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique voulait alors faire l'acquisition de terrains sur le havre, et c'était justement le temps où la Compagnie du Grand Tronc devait aussi faire une acquisition de même nature.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Oui, mais le chemin de fer Canadien du Pacifique était alors construit, et la compagnie de ce chemin a fait l'acquisition de propriétés situées sur le côté ouest de la rivière. Son but est de les utiliser en se servant des éleveurs qu'elle a élevés à cet endroit.

L'honorable M. DEVER : La Compagnie du Grand Tronc n'a pas à Saint-Jean la moitié de l'espace dont elle a besoin.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je ne dis pas qu'elle avait assez d'espace. Supposons qu'elle n'ait sur le havre qu'une dizaine de pieds de front. Je ne parle que de sa demande, faite à la veille d'une élection, sans m'occuper de ce qu'elle possède déjà. On a répété à Saint-Jean le jeu essayé à Toronto. Dans cette dernière cité, sir Wilfrid Laurier fit la lecture d'un télégramme destiné à tromper le public. Le dépôt que ce télégramme lui annonçait avait été fait pour faire croire à la cité de Toronto et au public en général que ce qu'ils demandaient—une ligne de steamers rapide—était en bonne voie de s'accomplir. Dans le cas de Saint-Jean, juste au moment où l'on avait besoin du vote des électeurs de Saint-Jean, M. Hays, le principal directeur du Grand Tronc, jugea à propos d'écrire au premier magistrat de cette cité une lettre l'assurant que Saint-Jean serait un nouveau débouché pour le grain du Nord-Ouest. Que la cité de Saint-Jean possède ou non des terrains contigus au havre, la chose est tout à fait indifférente, si l'on se place au point de vue des intérêts de parti auxquels je fais présentement allusion. Si cette ville n'avait

pas de terrain à vendre à la Compagnie du Grand Tronc, et si M. Hays connaissait ce fait, sa demande se trouvait encore moins justifiable. D'un autre côté, si la ville avait des terrains sur le havre à vendre, M. Hays eût pu attendre un autre moment pour faire sa demande. Quoi qu'il en soit, le résultat de l'élection de Saint-Jean a fait voir que les électeurs de cette ville n'étaient pas disposés à se vendre, ou à se laisser influencer par des ruses de cette nature. Mon honorable ami, le secrétaire d'Etat, nous a dit que l'une des raisons pour lesquelles le candidat du gouvernement a été défait ce sont les abstentions des électeurs de voter. Mon honorable ami devrait savoir jusqu'à quel point son observation est judicieuse ou non. Si les amis de l'honorable M. Blair, qui lui donnaient, il y a quelques années, une majorité de 900 et 1,000 voix, refusent, aujourd'hui, de voter, ce fait démontre seulement qu'ils n'ont plus confiance dans le gouvernement. Il est bien possible que ceux qui se sont abstenus de voter dans la dernière élection de Saint-Jean ont obéi au même motif qui empêche de voter bien d'autres électeurs dans les diverses élections. Plutôt que de s'exposer à se faire qualifier de transfuges, ils ont préféré rester chez eux, bien qu'ils n'eussent plus confiance dans le gouvernement. Ces abstentions n'en sont pas moins une condamnation de la politique du gouvernement que si les électeurs fussent allés enregistrer leurs votes contre le candidat de ce dernier.

L'honorable secrétaire d'Etat a traité ce point d'une manière quelque peu facétieuse. Je lui donne, toutefois, crédit de la satisfaction qu'il témoigne. Il nous a dit que le gouvernement avait gagné plusieurs élections partielles ; mais il a oublié de nous dire—ce qu'il sait pourtant—que, dans ces élections gagnées, le gouvernement n'a fait que conserver le terrain qu'il possédait déjà. Il n'a pas obtenu de gains dans ces élections. Les électeurs, par des majorités réduites, n'ont fait que continuer leur appui au gouvernement. Il veut bien se réjouir du résultat de ces élections partielles. Qu'il examine bien ce résultat. Les conservateurs remportèrent la victoire dans à peine trois de ces huit districts électoraux, lors des élections de 1901, et les majorités qui élurent les candidats du gouvernement dépassa quelque peu 1,000 voix. Or, si nous examinons le résultat des dernières élec-